

Dates limites à retenir pour les REER et les CELI

Dates limites pour les REER

Période visée par le reçu REER	Cotisations reçues*	Dernière date acceptée du cachet de la poste**	Date limite d'envoi des reçus REER*
Du 2 mars 2022 au 31 décembre 2022	Au plus tard le 6 janvier 2023	31 décembre 2022	31 janvier 2023
Du 1 ^{er} janvier 2023 au 1 ^{er} mars 2023	Jusqu'au 3 mars 2023	1 ^{er} mars 2023	15 mars 2023
	Du 4 mars 2023 au 17 mars 2023	1 ^{er} mars 2023	21 mars 2023

* Vous trouverez les reçus REER dans macanadavieautravail.com en ouvrant une session dans votre régime d'épargne. Ils sont généralement disponibles dans les deux jours suivant la date limite de réception des cotisations indiquée ci-dessus.

** Les cachets de la poste font l'objet d'une vérification à compter de la fin de la période visée par le reçu REER jusqu'aux dates de réception des cotisations indiquées inclusivement. Pour les cotisations envoyées par service de messagerie, y compris le service de 24 heures, la date d'envoi indiquée par l'entreprise de messagerie sera utilisée plutôt que la date à laquelle le cachet de la poste a été apposé.

Date limite pour les CELI

Les dates limites pour les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) sont indiquées ci-dessous. Le plafond de cotisation pour 2022 s'établit à 6 000 \$, plus les droits de cotisation inutilisés lors des années précédentes. L'Agence du revenu du Canada (ARC) peut fournir des renseignements sur le plafond de cotisation au CELI propre à un participant.

Les cotisations doivent être reçues au plus tard le 30 décembre 2022 à midi HE	Les demandes de retrait doivent être reçues au plus tard le 21 décembre 2022 à 16 h HE
Les cotisations à un CELI doivent être reçues au plus tard le 30 décembre 2022 à midi HE pour être considérées comme des cotisations versées en 2022.	Les demandes de retrait doivent nous parvenir au plus tard le 21 décembre 2022 à 16 h HE pour que le retrait soit effectué en 2022 et qu'il donne lieu au rétablissement des droits de cotisation pour l'année 2023.

Horaire des Fêtes

Les bureaux administratifs des Services de retraite collectifs auront des heures d'ouverture écourtées le vendredi 23 décembre et fermeront à midi.

Le Centre de service à la clientèle sera ouvert de 8 h à 20 h HE le vendredi 23 décembre et de 8 h à 20 h HE le vendredi 30 décembre.

Les bureaux administratifs et le Centre de service à la clientèle seront fermés :

- Le lundi 26 décembre 2022 (lendemain de Noël)
- Le mardi 27 décembre 2022 (congé compensatoire du 25 décembre)
- Le lundi 2 janvier 2023 (congé compensatoire du 1^{er} janvier)
- Le lundi 20 février 2023 (tous les bureaux sauf ceux du Québec)
- Le lundi 10 avril 2023 (bureaux du Québec seulement)

Pour toute question au sujet de votre cotisation à un REER ou à un CELI : appelez au 1 800 724-3402.

Pour toute question au sujet de l'accès à votre compte en ligne : appelez au 1 888 222-0775.